



Sensibilisation et formation des élus locaux dans le domaine du paysage

Mission n° 013812-01

Note d'étape

Enseignements à tirer des réponses au questionnaire¹

Octobre 2021

¹ Les résultats complets de l'enquête sont disponibles dans le fichier excel accessible ici : LIEN

L'essentiel en quelques mots

L'enquête CGEDD-AMF²-Cerema³-ANCT⁴ auprès des maires et présidents d'intercommunalités, mise en ligne pendant 5 semaines entre le 7 juin et le 11 juillet 2021, a recueilli près de 1 400 réponses exploitables. Les principaux enseignements à ce stade en sont les suivants :

L'échantillon recueilli est représentatif des principaux types de communes : rurales, périurbaines et urbaines. On note toutefois une quasi absence de l'outre-mer.

Les élus les plus récents (2020 et 2014) représentent les trois quarts des répondants, ce qui révèle que le paysage est une thématique d'avenir dans leurs préoccupations.

Ils y voient d'abord « *un cadre de vie agréable* » (65%) et ne sont que 8% à le considérer comme « *une question de sensibilité personnelle* » ce qui montre qu'ils considèrent bien le paysage comme une politique publique à mener. En revanche, ils l'associent encore trop peu au « *projet de territoire* » (11%).

Le paysage de leur commune n'est pas perçu comme « *dégradé* » pour les trois quarts d'entre eux, tout particulièrement chez les élus urbains qui sont plus de 40% à penser qu'il s'est « *amélioré* ».

Les outils de l'urbanisme arrivent largement en tête comme leviers d'action paysagère, devant les politiques spécifiquement dédiées à cette thématique (atlas, observatoires photographiques, etc.).

Les trois sources de compétences auxquelles recourir sont pour les élus, à peu près à égalité, les services de l'Etat, les CAUE⁵ et leurs propres services techniques.

Plus des quatre cinquièmes des élus qui ont répondu éprouvent le besoin « *certainement* » (52%) ou « *peut-être* » (30%) de « *renforcer leurs compétences ou connaissances sur le paysage* ».

Enfin, ce sont les visites commentées de terrain (sur leur territoire ou sur des territoires voisins) qui ont leur préférence comme type de formation/sensibilisation, loin devant les « *guides pratiques* », conférences ou stages.

Les thèmes principaux à associer au paysage dans ce cadre sont : le patrimoine, la biodiversité, l'agriculture et la forêt. Les énergies ne recueillent qu'à peine plus d'un cinquième des réponses et les « *espaces périphériques* » seulement 7%.

2 Association des maires de France

3 Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

4 Agence nationale de la cohésion de la cohésion des territoires

5 Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement

A- Analyse des répondants et de leur représentativité

1. Nombre de réponses reçues

3 469 réponses reçues dont :

- 1 348 formulaires complets (soit 38,9%)
- 77 formulaires quasi-complets – une ou deux réponses manquantes - (soit 2,2%)
- 2 044 formulaires incomplets (soit 58,9%)

Les doublons⁶

Parmi les 1 425 formulaires complets ou quasi complets :

- 49 ont code INSEE doublonné invalide (soit 3,4%)
- 51 ont code doublonné valide (soit 3,6%)
- 1 325 formulaire ont un code unique (soit 93%)

On a donc au final 1 376 questionnaires valides et exploitables.

Les codes Insee

Rappelons qu'il est indispensable de connaître le code Insee de la commune pour réaliser des analyses par type de territoire.

- 5 formulaires ont un code EPCI exploitable (soit 0,4%).
- 1 244 formulaires ont un code commune exploitable (soit 90,4%) : **c'est cet échantillon qui sera utilisé pour distinguer les réponses reçues selon les différents zonages.**
- 127 ont un code inexploitable (soit 9,2%)

2. Caractéristiques socio-démographiques des répondants

Les femmes sont surreprésentées parmi les répondants (25,3% des répondants sont des femmes alors qu'elles ne représentent que 19,9% de l'ensemble des maires).

Les moins de 50 ans sont surreprésentés (19,1% des répondants contre 16,8% de l'ensemble des maires), ainsi que les 60-70 ans, dans une moindre mesure (40,8% des répondants et 39% de l'ensemble des maires). La plus forte sous-représentation concerne les plus de 70 ans (14,4% des répondants contre 18% de l'ensemble des maires).

Les agriculteurs, les artisans-commerçants et les retraités sont sous-représentés parmi les répondants (49,5% des répondants contre 57% de l'ensemble des maires). Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont la catégorie socio-professionnelle la plus fortement surreprésentée (24,1% des répondants contre 21,4% de l'ensemble des maires).

3. Date de première élection des répondants :

⁶ Rappelons que l'enquête était ouverte aux maires-adjoints dans les communes de plus de 20 000 habitants

Les formulaires « doublons validés » correspondent à l'ensemble des formulaires avec un code en double retenus, c'est-à-dire :

- l'ensemble des formulaires pour les communes de plus de 20 000 habitants (1 seule commune et 2 formulaires concernés : Besançon) ;
- le premier formulaire rempli pour les formulaires avec un code commune apparaissant plusieurs fois alors que la population municipale est inférieure à 20 000 habitants (49 communes et 98 formulaires concernés).

Sur les 1 425 formulaires complets ou quasi-complets, on enlève donc les 49 formulaires avec un code doublonné « invalide » ce qui fait 1 376 formulaires complets ou quasi-complets sans doublons de code commun.

Les maires ou présidents d'EPCI élus pour la première fois en 2020 représentent à eux seuls 54 % des répondants (alors que les nouveaux élus de 2020 ne représentent que 39% de l'ensemble des nouveaux maires⁷), et ceux élus pour la première fois en 2014 23 %.

Les élus récents représentent plus de trois quarts des répondants. Intérêt plus marqué pour le paysage des nouveaux élus par rapport aux anciens, ou simple lassitude de ces derniers face aux questionnaires ?

4. Types de territoires des répondants

La part des communes rurales (selon la typologie Insee⁸) est quasiment identique parmi les répondants (87,7%) que parmi l'ensemble des communes françaises (88%).

Les communes rurales périurbaines (sous l'influence d'un pôle) sont un peu surreprésentées parmi les répondants (43,6% contre 41,6% pour l'ensemble des communes), alors que celles dites « autonomes » sont un peu sous-représentées (44,1% contre 46,4% pour l'ensemble des communes). Ce sont les communes de 500 à 1 000 habitants qui sont les plus fortement surreprésentées (21,3% contre 19% pour l'ensemble des communes), même si la distribution des répondants par taille de commune est très proche de la distribution de l'ensemble des communes (bonne représentativité également selon ce critère).

L'échantillon des communes ou EPCI ayant répondu comporte donc une proportion de communes rurales, périurbaines et urbaines, ainsi qu'une proportion de communes des différentes classes de taille⁹, conformes à la proportion nationale de ces types de collectivités. **L'échantillon est représentatif de la typologie des communes françaises.**

On note en revanche des distorsions en ce qui concerne la représentativité géographique : les répondants sont fortement surreprésentés en Auvergne-Rhône-Alpes (18,9% des répondants alors que la région regroupe 11% des communes françaises) et, dans une moindre mesure, en Bourgogne-Franche-Comté, Occitanie, PACA et Corse. Ils sont au contraire fortement sous-représentés en régions Normandie et Hauts-de-France (7,6% des répondants à elles deux alors qu'elles représentent 18,4% des communes françaises) et, dans une moindre mesure, dans le Grand-Est et les Pays-de-Loire. **La représentativité, selon l'appartenance régionale, est donc moins bonne.**

On constate également une surreprésentation des communes de montagne (23,1% des répondants contre 16% des communes françaises) et des communes incluses dans un parc naturel régional (19,1% des répondants contre 13,2% des communes françaises).

En revanche l'outre-mer ne compte que deux réponses (issues de la Guadeloupe).

B- Analyse des réponses aux questions

1. Qualification de la commune (Q2-1)

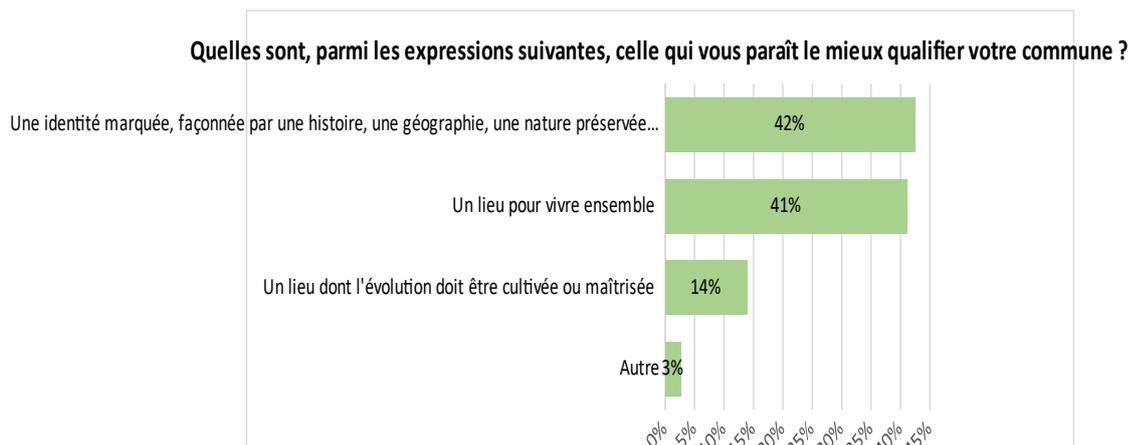
Pour les élus, leur commune est avant tout, soit « une identité marquée, façonnée par une histoire, une géographie, une nature préservée... » soit « un lieu pour vivre ensemble ». Seuls 14% considèrent que c'est « un lieu dont l'évolution doit être cultivée ou maîtrisée ».

⁷https://www.collectivites-locales.gouv.fr/sites/default/files/Accueil/Etudes%20et%20statistiques/Documents%20de%20synth%C3%A8se/BIS/2020/bis_ndeg145_proportion_de_femmes_dans_les_cm_2020.pdf

⁸Les communes rurales sont les communes peu denses ou très peu denses de la grille de densité Insee.

⁹ Six classes de tailles ont été distinguées pour les communes :

- Moins de 500 hab
- 500 à 1 000 hab
- 1 000 à 5 000 hab
- 5 000 à 20 000 hab
- 20 000 à 100 000 hab
- 100 000 hab ou plus



Parmi les élus qui ont répondu, 49% d'élus « ruraux¹⁰ » (près de la moitié) considèrent qu'il s'agit d'une « identité marquée et façonnée par l'histoire » contre 36% pour le « périurbain » et l'« urbain », mais il s'agit bien d'un « lieu pour vivre ensemble » pour 46% des élus périurbains contre 37% pour les élus ruraux.

2. Conception du paysage (Q 2-2) :

Un cadre de vie agréable, paisible, tranquille... Les visions habituelles du paysage (patrimoine-campagne-végétal) sont présentes mais il est marginalement vu comme une question d'« appréciation personnelle ».

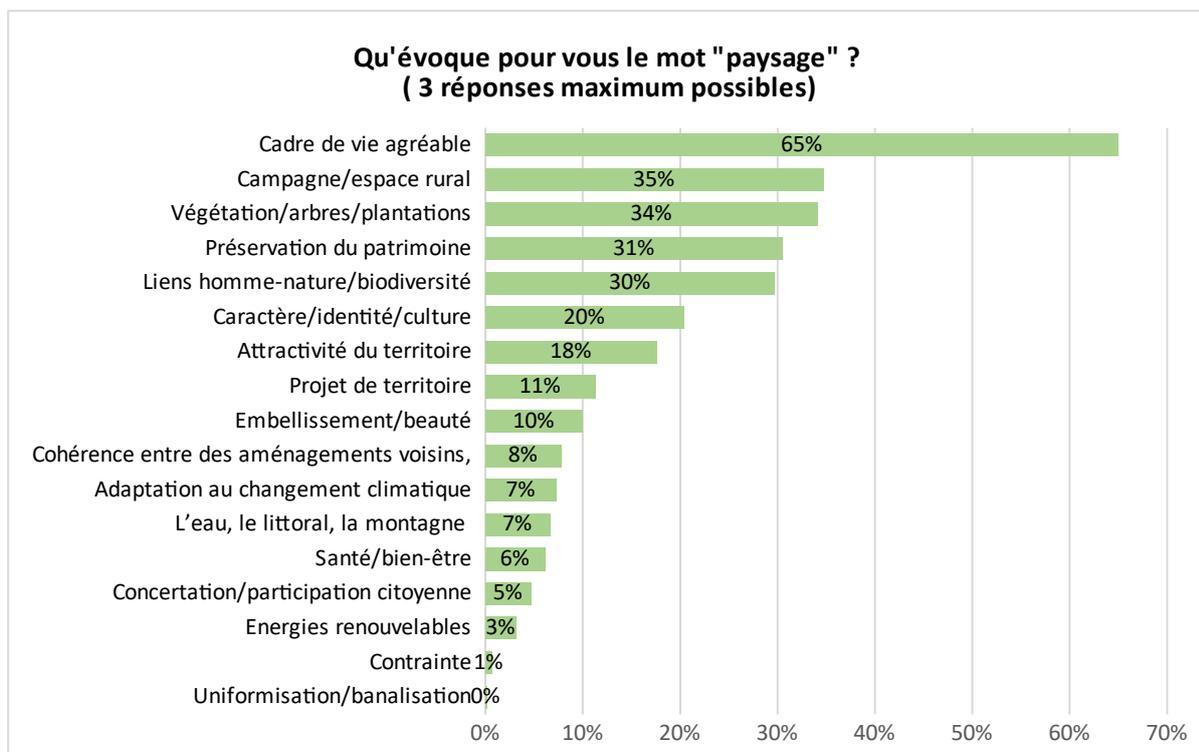
Le paysage est très majoritairement (65 % de réponses positives) assimilé à un cadre de vie qualifié d'« agréable ». Cette vision positive est corroborée par les réponses libres à la question précédente sur la « qualification du territoire » : sur les 34 répondants qui ont utilisé cette possibilité, 14 ont employé des mots comme « tranquillité », « douceur », « bien-vivre », ou « vivre ensemble ».

On a très souvent coutume de réduire le paysage à l'une de ses dimensions : historique et conservatrice, végétale, et « campagnarde » (pas de « paysage urbain »). Les réponses n'échappent pas totalement à cette vision partielle du concept. Près des deux tiers des répondants qui associent le paysage à « campagne/espace rural », « végétations/arbres, plantations », ou « préservation du patrimoine » citent également « cadre de vie agréable », ce qui dénote une forte cohérence entre ces différentes visions.

En revanche l'idée que le paysage est une question d'appréciation personnelle (donc une affaire de goûts et de couleurs ne justifiant pas une politique publique) est massivement rejetée par les répondants qui sont moins de 9 % à refuser une éventuelle formation pour cette raison (question 2-11). Enfin, moins de 1 % des répondants assimilent (question 2-2) le paysage à une « contrainte ».

On notera que 14% seulement des élus « urbains » associent le paysage à la campagne et à l'espace rural, alors que ce pourcentage atteint assez logiquement 38% chez les élus ruraux et même 39% chez les périurbains. Les élus urbains associent en revanche plus souvent le paysage à un projet de territoire (18% d'entre eux) que ne le font les élus ruraux ou périurbains (11%).

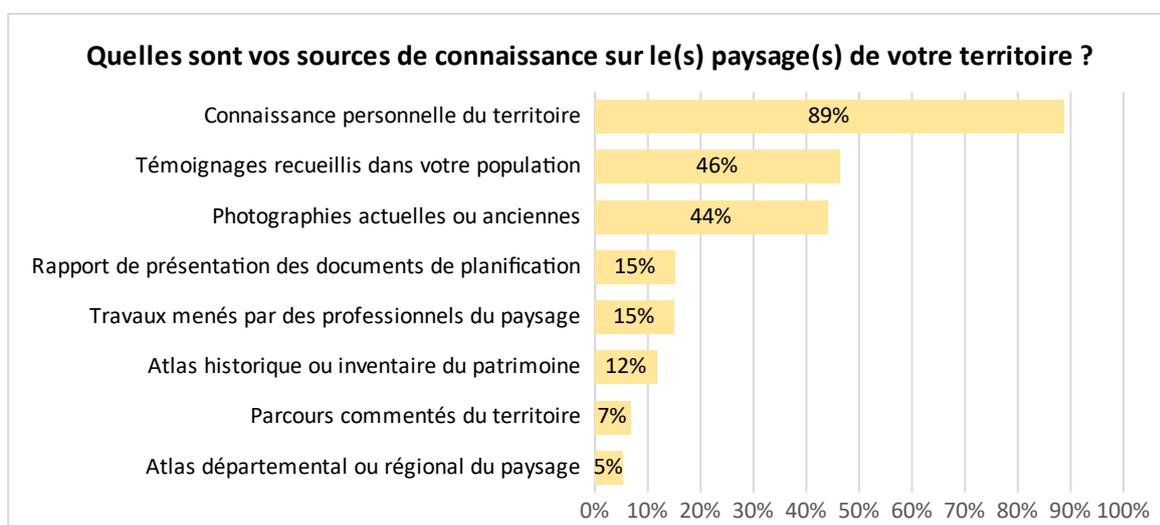
¹⁰ On appellera ici « ruraux », les élus du rural dit autonome, et « périurbains » ceux du rural dit périurbain (sous l'influence d'un pôle).



3. Sources de connaissance (Q2-3) :

La démarche participative est bien placée.

Près de 9 répondants sur 10 comptent sur leur « *connaissance personnelle* » du territoire, sans disparité sur ce point entre les élus urbains et les élus issus du rural ou du périurbain. Mais près d'un sur deux également (47%) se fonde sur les « *témoignages recueillis dans la population* », ce qui fait écho à la définition internationale du paysage comme « *partie de territoire telle que perçue par les populations* », et témoigne d'une volonté plutôt remarquable de la part des élus de l'échantillon d'associer les populations aux politiques menées dans ce domaine. L'utilisation des *photographies, actuelles ou anciennes* est également très répandue, plus de 4 répondants sur 10 disant les utiliser.



26% des élus urbains pensent que leur connaissance des paysages de leur territoire est due aux travaux menés par des professionnels du paysage, contre 11% seulement des ruraux et 15% des

périurbains. Quant aux documents de planification, ils sont 29% d'élus urbains à les consulter en priorité contre respectivement 12 et 14% chez les élus issus du rural ou du périurbain (où ces documents sont, il est vrai, moins systématiques).

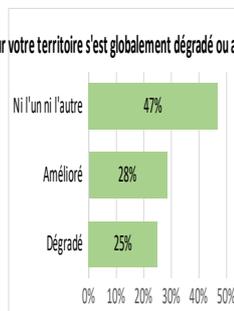
En revanche, il faut noter le très faible score (à peine plus de 5%) des atlas de paysage, qui sont pourtant les documents légalement dédiés à cette connaissance. Leur réforme en cours sera donc bienvenue¹¹.

4. L'évolution paysagère de « ces dernières années » (Q2-4)

Pas d'adhésion à l'idée de « France moche ».

Les élus de l'échantillon ne semblent pas partager les idées développées par les médias ou par le mouvement associatif concernant la dégradation du paysage « ces dernières années » : **seuls 25 % estiment que celui-ci a subi une évolution négative**, alors que ceux qui ont une opinion inverse sont 28 %. Les autres, majoritaires, estiment que la qualité paysagère est restée identique. Le fait que les trois quarts des répondants en soient à leur premier ou second mandat écarte l'hypothèse d'une volonté de défendre le bilan de leur action dans ce domaine. Ajoutons que 43% des élus urbains pensent que le paysage s'est globalement amélioré sur leur territoire, contre seulement un quart chez les élus issus du rural, ou du périurbain.

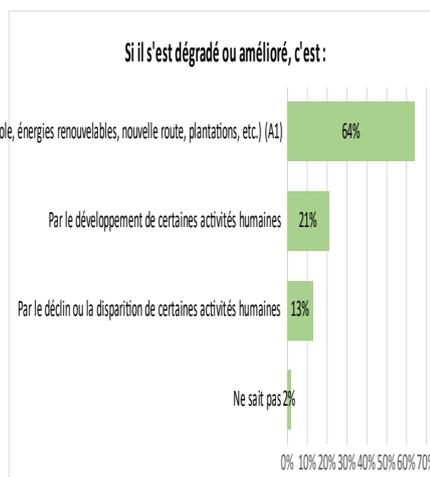
Diriez-vous que le paysage sur votre territoire s'est globalement dégradé ou amélioré ces dernières années ?



La question suivante (**Q2-4bis**) sur l'origine de l'évolution qualitative du paysage (moins représentative car seuls ceux qui avant pris position dans la première partie de la question étaient sollicités) écarte significativement le phénomène de la déprise (« déclin ou disparition d'activités humaines ») comme source de cette évolution négative ou positive. Pour près des deux tiers d'entre eux, ce sont les actions d'aménagement menées qui sont à l'origine de l'évolution de la qualité paysagère. Ce pourcentage monte jusqu'à 77% chez les élus urbains contre 53% chez les élus ruraux et 68% chez ceux du périurbain. Les élus ruraux sont, au contraire, assez logiquement, relativement plus nombreux que les élus urbains à considérer que l'évolution s'explique par le déclin ou la disparition de certaines activités humaines (respectivement 20 et 4%, les périurbains se situant en position intermédiaire, avec 11%).

¹¹ Le bureau des paysages et de la publicité de la DGALN mène actuellement une réflexion sur cet outil fondée sur une enquête menée début 2021 auprès des acteurs locaux et professionnels du paysage ; parmi les pistes de réforme figurent une accentuation de la participation des populations à l'élaboration des atlas et l'inclusion dans ceux-ci de recommandations à l'échelle de chaque unité paysagère identifiée.

Par les actions d'aménagement menées (par exemple : habitat, centre commercial, équipements sportifs, restructuration agricole, énergies renouvelables, nouvelle route, plantations, etc.) (A1)



5. Les défis à relever impliquant le paysage (Q 2-5)

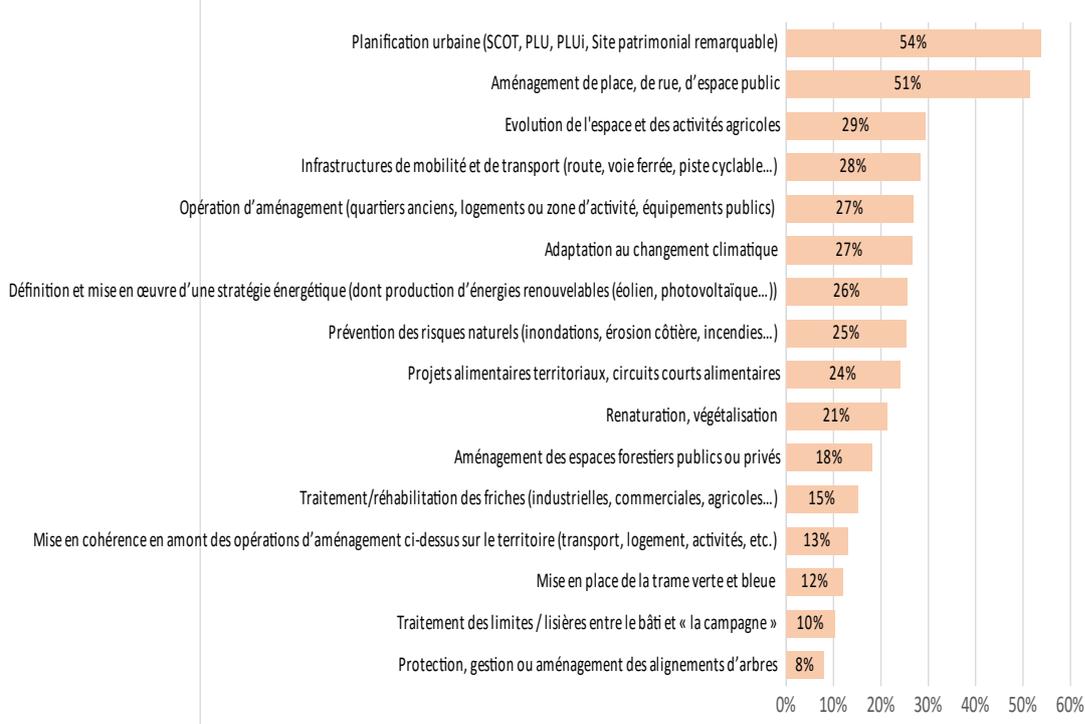
L'urbanisme : défi principal, mais énergie, climat, agriculture, forêt bien placés

Les « défis à relever » sont très majoritairement ceux de l'urbanisme réglementaire (planification : 54%) ou opérationnel (aménagement d'espaces publics : 51%, opérations d'aménagement : 27 %), ce qui est cohérent avec les réponses à la question précédente, qui mettent en tête les actions d'aménagement comme source d'évolution du paysage. Les défis touchant l'énergie et le climat ne sont cependant pas mal placés (26 et 27 % respectivement)¹².

Il en est de même des défis touchant la gestion de l'espace non bâti (agricole : 29 %, forestier : 18%) et des questions alimentaires qui leur sont liées (24%). En revanche la biodiversité, avec la trame verte et bleue, semble avoir manqué son positionnement paysager (à peine plus de 12 % de réponses positives), de même que la gestion des lisières (moins de 10%).

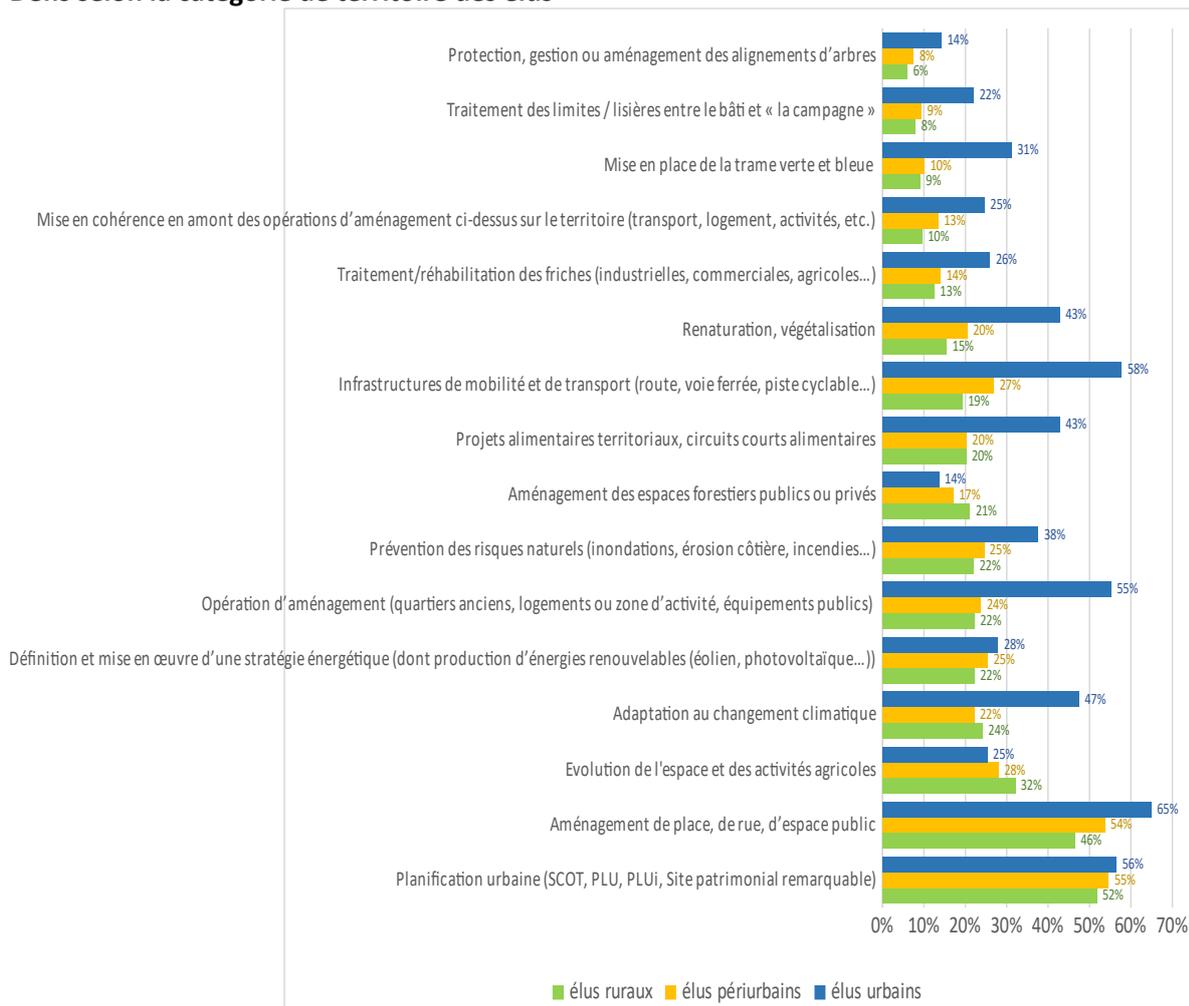
¹² Mais ces deux réponses ne concernent pas tout à fait les mêmes élus : seuls 36% des élus ayant répondu positivement à « adaptation au changement climatique » ont également répondu positivement à « définition et mise en œuvre d'une stratégie énergétique » ; réciproquement, 38% des élus ayant répondu positivement à « définition et mise en œuvre d'une stratégie énergétique » ont également répondu positivement à « adaptation au changement climatique ».

Quels sont les défis auxquels vous allez être confrontés en termes d'opérations ou de démarches d'aménagement au cours du ou des prochains mandats ?



Concernant la renaturation et la végétalisation, on relèvera une disparité forte entre les élus urbains qui choisissent cette réponse à 43%, contre seulement 15% des élus ruraux et 20% des élus périurbains. Quant aux circuits courts ou aux projets alimentaires territoriaux, ils sont près de 43% d'élus urbains à cocher la case, contre 20% pour les élus ruraux ou périurbains. 58% d'élus urbains pensent que les infrastructures de mobilité et les transports sont des défis auxquels ils vont être confrontés, contre 19% seulement chez les élus du monde rural et 27% chez ceux des espaces périurbains. L'adaptation au changement climatique interroge 47% des élus urbains contre 22% seulement chez les élus de l'espace périurbain ou 24% dans le monde rural (voir graphique ci-dessous).

Défis selon la catégorie de territoire des élus



6. Où trouver les compétences ? (Q 2-6 et Q 2-7) :

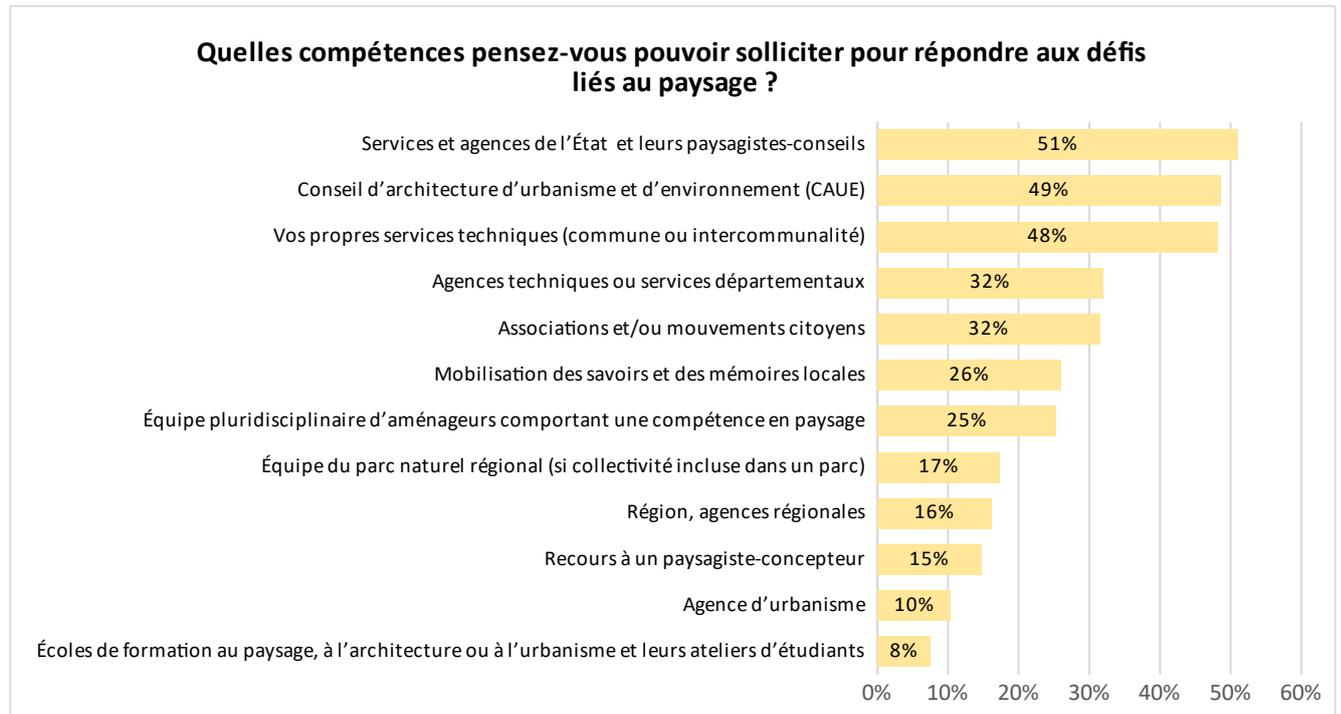
Un trio de tête détenteur des compétences paysagères : État, CAUE, services techniques.

Les élus de l'échantillon mettent en tête quasiment ex-aequo (entre 48 et 51%) :

- les « services et agences de l'État » (qui conservent une crédibilité peut-être liée à leur intervention obligatoire sur l'urbanisme dont on a vu qu'il arrivait en tête des défis à relever) ;
- les CAUE (qui confirment leur ancrage de terrain sur cette thématique) ;
- leurs propres services techniques (communaux ou intercommunaux).

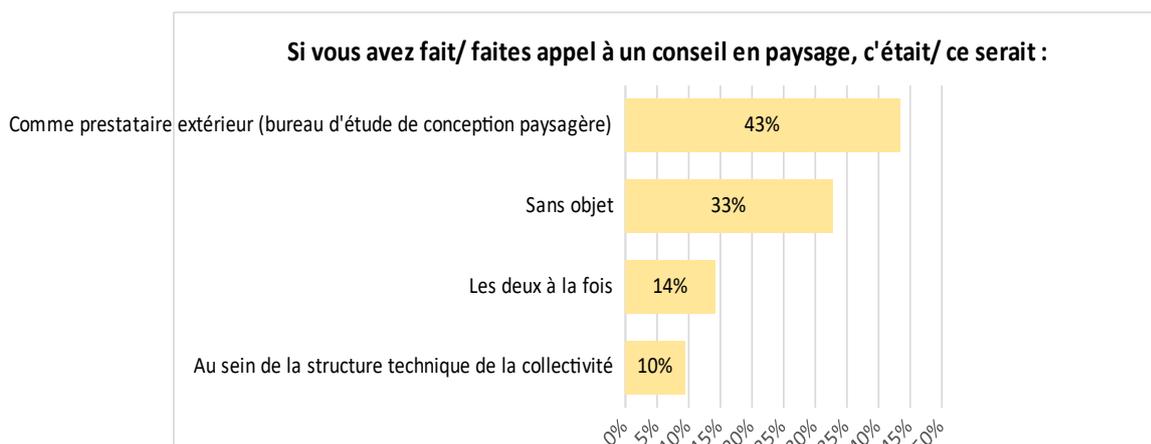
Les paysagistes-concepteurs isolés ne suscitent guère l'adhésion (15 %) sauf au sein d'une « équipe pluridisciplinaire » les incluant (25%). Quant aux ateliers d'étudiants des écoles de paysage, ils sont très peu connus (8 % de réponses positives). En revanche, en cohérence avec le bon classement des témoignages de la population comme source de connaissance, les « associations ou mouvements citoyens » sont bien placés (32%) de même que les « savoirs et mémoires locales » (26%) ; à noter par ailleurs que près de la moitié des répondants ayant coché l'une de ces deux réponses ont également coché l'autre. Les « agences techniques ou services départementaux » se font également une place

non négligeable (32%) qui corrobore la compétence que leur accordent les dernières phases de la décentralisation en tant qu'ingénierie de proximité.



Plus des deux tiers (69%) des élus urbains font confiance à leurs propres services techniques, contre 42% des élus du monde rural et 47% des élus de communes périurbaines, ce qui est très logique compte tenu des disparités connues des moyens d'ingénierie entre ces deux espaces. L'item « équipe pluridisciplinaire d'aménageurs avec compétence en paysage » sélectionné à 25% est différemment appréhendé selon que les élus sont urbains (48%) ou issus du monde rural ou de l'espace périurbain (respectivement 19 et 23%). Quant aux agences d'urbanisme, elles sont choisies par 23% des élus urbains contre respectivement 7% et 10% des élus du monde rural et périurbain.

Les élus interrogés qui ont fait ou font appel à un conseil en paysage, le font principalement par les moyens d'un prestataire externe (43 %), et beaucoup plus rarement en utilisant seulement la structure technique de la collectivité (10%), certains (14%) associant les deux types d'appui (Q 2-7). Les trois quarts des élus urbains font appel à des prestataires extérieurs, éventuellement associés à leurs propres services techniques, contre un peu plus de la moitié des élus ruraux ou périurbains.

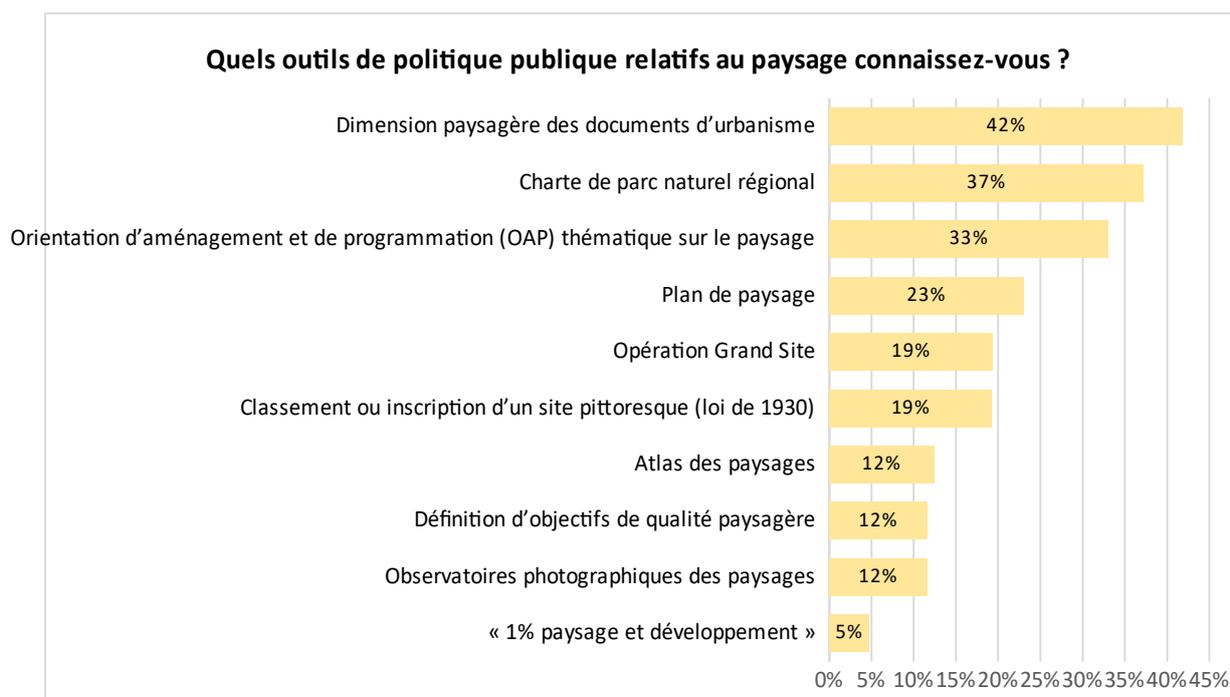


7. Les outils de politique paysagère (Q 2-8)

L'urbanisme : principal outil de politique paysagère, reléguant en position mineure les outils spécifiques « paysage » développés par l'Etat.

C'est la « dimension paysagère des documents d'urbanisme » qui emporte le plus d'adhésions (42%). On peut associer cette réponse avec celle, en partie équivalente, d'« orientation d'aménagement et de programmation thématique sur le paysage » (33%)¹³, les chartes de PNR (37%) arrivant ensuite en ordre de priorité. Pour ces dernières, le nombre de réponses positives dépasse largement le nombre de communes incluses dans un parc ayant répondu au questionnaire (19%), ce qui témoigne d'une connaissance de cet outil de planification dépassant les limites actuelles des 58 PNR labellisés.

En revanche, on est frappé par les faibles scores réalisés par les outils spécifiquement consacrés au paysage par les services de l'État centraux et déconcentrés : outre le binôme classements de sites-opérations grands sites, qui recueille un double score de 19 %, seuls les « plans de paysage », avec 23 % de réponses positives, réalisent un résultat honorable. Les atlas de paysage, en cohérence avec les réponses à la question Q2-3, ne recueillent que 12 % de réponses favorables, de même que la définition (il est vrai assez technocratique dans son énoncé) d'« objectifs de qualité paysagère ». Le faible score réalisé par les observatoires photographiques du paysage interroge, dans la mesure où on a vu, en réponse à la question 2-3, que plus que 40 % des répondants utilisaient les photographies comme source de connaissance.



¹³ 41% des élus ayant répondu positivement à « dimension paysagère des documents d'urbanisme » ont également répondu positivement à « OAP thématique sur le paysage ». Réciproquement, 51% des élus ayant répondu positivement à « OAP thématique sur le paysage » ont également répondu positivement à « dimension paysagère des documents d'urbanisme ». Il y a donc une bonne association entre ces deux réponses

On notera que les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sont choisies par 56% des élus urbains contre 24% pour les élus issus du monde rural et 36% pour ceux de l'espace périurbain.

De manière générale, les élus urbains connaissent davantage ces outils que ce n'est le cas des élus ruraux, les élus périurbains se situant en position intermédiaire.

8. Périmètres territoriaux des politiques paysagères (Q 2-9)

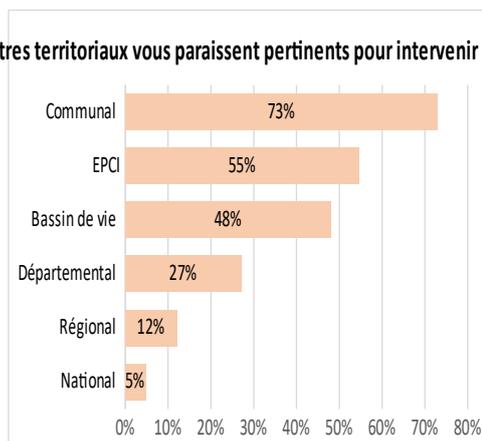
Primat de l'échelon local : communes, intercommunalités, bassins de vie

Les périmètres territoriaux les plus « pertinents pour intervenir sur le paysage » sont résolument locaux : communaux pour près des trois quarts des répondants, intercommunaux pour un peu plus de la moitié, et à l'échelle des « bassins de vie » pour un score à peine inférieur.

Le département recueille un peu plus d'un quart, la région deux fois moins que ce dernier, et l'État 5 %.

Est-ce à dire qu'une dimension paysagère des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) serait hors de propos pour les élus de terrain, et qu'un « plan national » n'aurait pas d'intérêt ? Peut-être serait-ce surinterpréter cette préférence marquée pour l'échelle locale qui veut sans doute simplement dire que pour les maires et présidents d'intercommunalités l'intervention sur le paysage dans l'acception - plébiscitée à la question 2-2 ci-dessus d'un « cadre de vie agréable » - s'entend en termes de proximité, de parcours quotidien, tendance que l'on retrouvera d'ailleurs dans les dernières réponses du questionnaire relatives aux modalités de l'éventuelle formation/sensibilisation.

Quels périmètres territoriaux vous paraissent pertinents pour intervenir sur le paysage ?



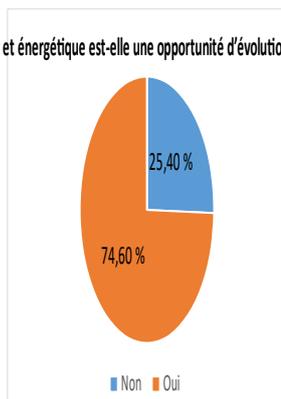
9- Le lien paysage-transition écologique (Q 2-10)

La transition écologique est une opportunité pour la paysage répondent 75 % des élus de l'échantillon.

Les répondants, pour 75 % d'entre eux (jusqu'à 90% chez les urbains), voient dans « la transition écologique et énergétique » une « opportunité d'évolution qualitative du paysage », ce qui est un score surprenant au moment où se développe une polémique nationale sur une implantation des éoliennes propre à « dénaturer le paysage ». La relative faiblesse des réponses issues des Hauts-de-France dans l'échantillon global ne saurait expliquer à elle seule l'importance de ce score. On peut toutefois en retenir que le terme « opportunité », présent dans la question, a pu permettre aux élus

d'exprimer leur volonté de se saisir de la transition en cours pour faire évoluer positivement la qualité paysagère, voire d'utiliser cette dernière comme véhicule mobilisateur en faveur des transitions.

La transition écologique et énergétique est-elle une opportunité d'évolution qualitative du paysage ?

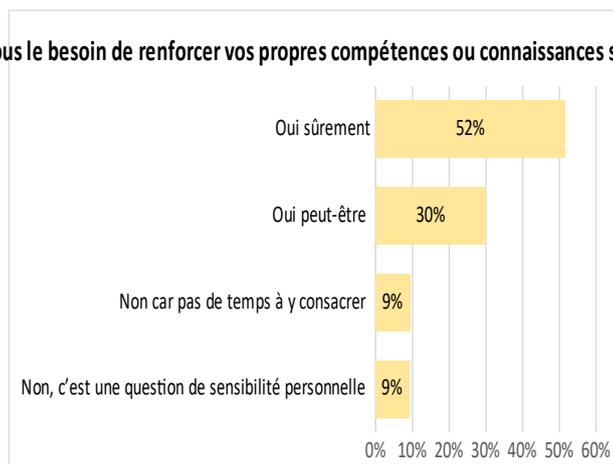


10. Le besoin de sensibilisation et de formation (Q 2-11)

Quatre cinquièmes de l'échantillon ressentent le besoin de renforcer leurs compétences et connaissances sur le paysage.

Un tel score est évidemment encourageant pour la suite de la mission d'autant que le « sûrement » représente plus de la moitié des réponses : il permet notamment de s'adresser aux organismes que l'on va solliciter pour développer ou renforcer - voire créer - des programmes de sensibilisation/formation dans le domaine du paysage, en pouvant leur dire qu'ils ont de bonnes chances de trouver un nombre non négligeable de volontaires pour suivre de tels programmes.

Ressentez-vous le besoin de renforcer vos propres compétences ou connaissances sur le paysage ?



Les élus urbains sont relativement plus nombreux que les élus ruraux et périurbains à souhaiter renforcer leurs compétences : seuls 10% d'entre eux répondent non, contre 21% des élus ruraux et 19% des élus périurbains.

11- Les modalités de la formation (Q 2-12) :

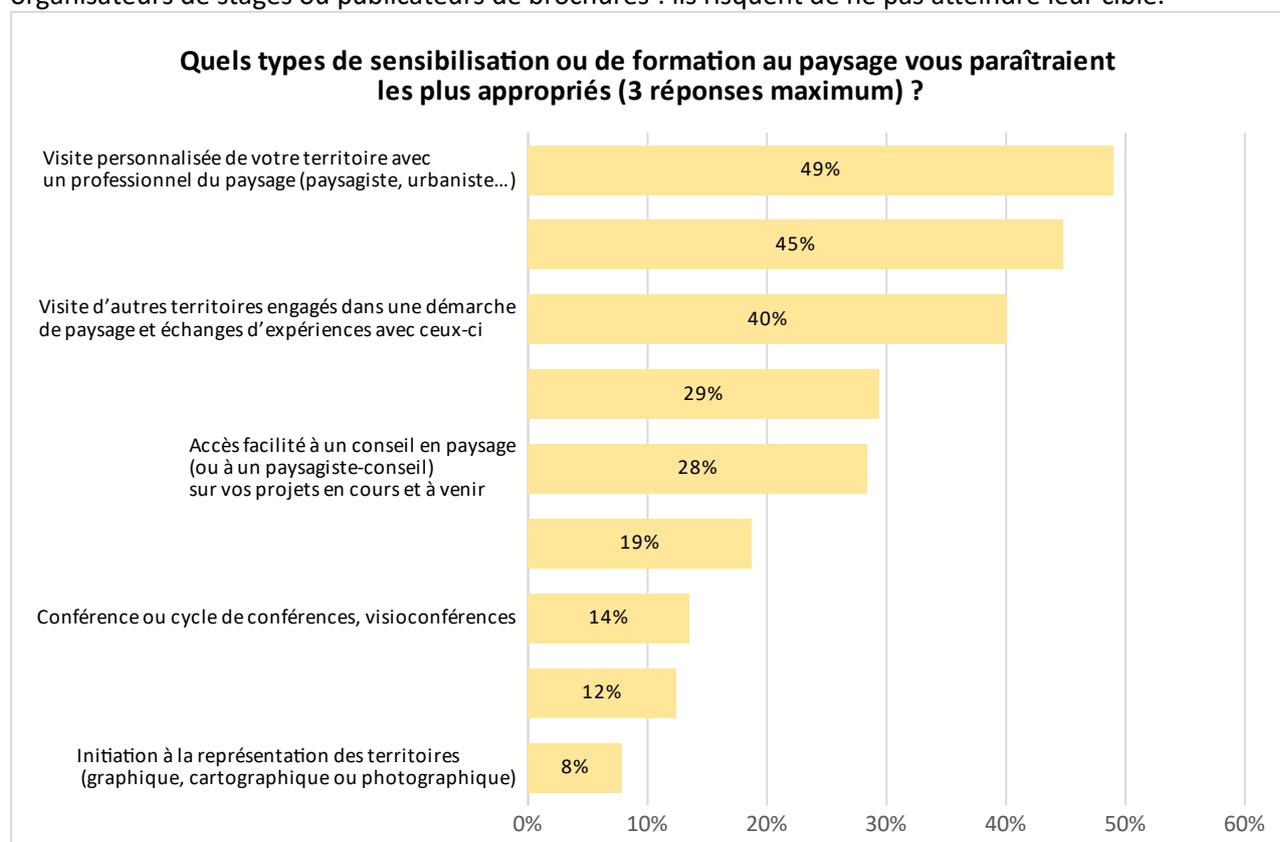
Se former/sensibiliser avant tout par des visites de terrain dans leur territoire ou sur des territoires voisins.

Les « *visites personnalisées du territoire avec un professionnel* » recueillent le plus grand nombre de réponses positives (49%) suivies de près (45%) par des « *parcours collectifs sur le terrain avec lecture du paysage, regards partagés, etc.* », avec en troisième position (40%) les « *visites d'autres territoires engagés dans une démarche de paysage* ». Ces trois réponses sont par ailleurs assez cohérentes entre elles : environ 45% des répondants ayant opté pour l'une des trois propositions ont aussi choisi les deux autres.

À l'inverse les « *stages de sensibilisation générale* », qui sont des modalités très souvent proposées par les opérateurs traditionnels (CAUE, Agences, etc.) comme plus récents (« académie des territoires » de l'ANCT/Sciences Po) ne rencontrent qu'un succès relatif (29 % de réponses positives, tandis que les apprentissages plus abstraits (conférences, ateliers à partir de projets concrets, initiation à la représentation, brochures et guides méthodologiques, etc.) ne remportent que des scores modestes, voire minimes (de 8% à 19 % maximum). Avec 28 % de réponses positives, la modalité un peu hybride - entre théorie et pratique - que représente « *l'accès facilité à un conseil en paysage sur les projets en cours* », recueille un score intéressant.

À noter que les réponses des élus urbains, périurbains et ruraux diffèrent assez peu sur cette question.

Cette nette orientation vers le « terrain » et les visites de projets doit susciter des interrogations des organisateurs de stages ou publicateurs de brochures : ils risquent de ne pas atteindre leur cible.



12- Les contenus souhaités de la formation (Q 2-13)

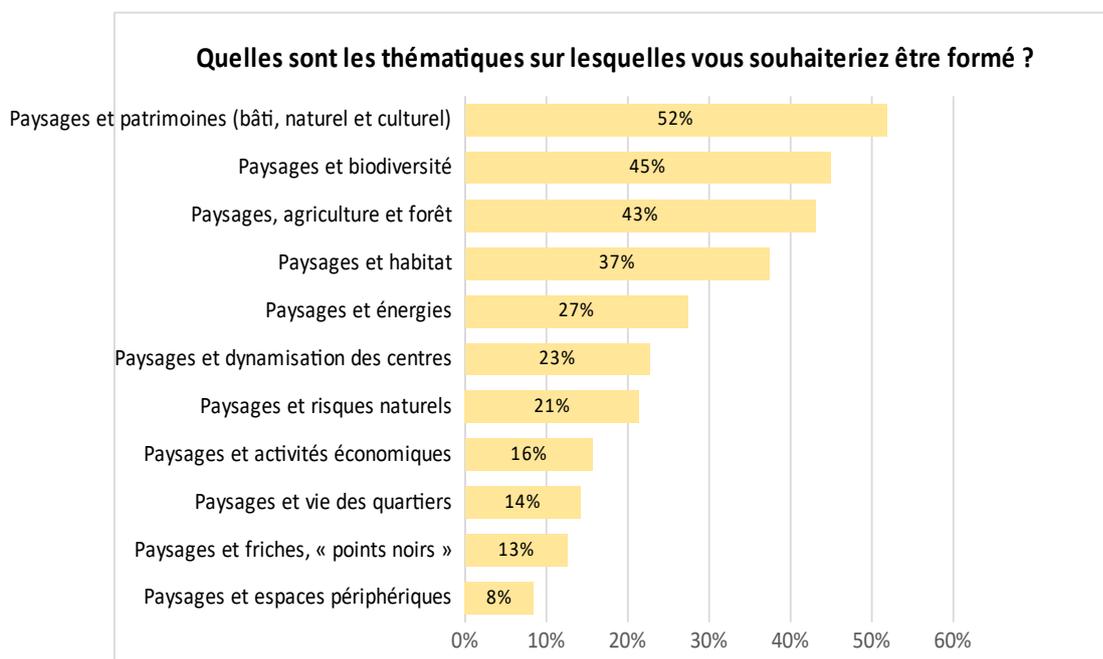
Le paysage en lien avec le patrimoine, mais aussi avec la biodiversité, l'agriculture et la forêt et enfin l'habitat sont les quatre thématiques les plus demandées.

Ces quatre thématiques se détachent nettement sur les 11 proposées au total : entre 37 % (habitat) et 52 % (patrimoines) avec une seconde place (45%) à la biodiversité, qu'on avait connue en position moins favorable en termes de « défis à relever » (Q 2-5), et une troisième à l'agriculture et à la forêt : 43 %. À l'autre extrémité du classement, on trouve les « espaces périphériques » (les fameuses « entrées de villes » ou franges urbaines) : 8 %, ainsi que les friches et autres « points noirs » (13%). Cela rappelle la non-adhésion des élus aux thématiques de la « France moche » que l'on a rencontrée dans les réponses à la question 2-4. Un groupe central de réponses s'étage entre des scores de 16 et de 27 %. Ce dernier score, le premier du peloton central, concerne « paysages et énergies ».

Les trois choix qui dépassent les 40% d'avis positifs sont cohérents entre eux : près de la moitié des répondants en ayant choisi un ont également émis un avis positif sur les deux autres.

Au total les priorités de formation des élus faisant appel au paysage ne correspondent que partiellement aux politiques sectorielles nationales prioritaires : biodiversité en bonne place mais transition énergétique en position plus modeste et grandes thématiques de « requalification paysagère » très peu demandées.

Si le lien est fait entre paysage et transition écologique (Q 2-11), il reste donc aux actuels et futurs opérateurs de formation à tenir compte de cette relative distorsion dans leurs offres aux élus.



L'item « paysages, agriculture et forêt » qui représente 43% des réponses, est assez logiquement choisi par 51% des maires ruraux contre 26% des élus urbains et 44% des élus périurbains. Pour l'item « paysages et dynamisation des centres », ce sont 40% des élus urbains qui y sont favorables contre 19% des élus ruraux ou périurbains. Les élus urbains sont également bien plus nombreux que les élus ruraux ou périurbains à choisir l'item « paysage et vie des quartiers » (respectivement 42%, 9% et 11%).

Les souhaits des élus, en matière de thématiques de formation, sont cohérents avec les principaux défis qu'ils considèrent avoir à affronter. Ainsi, ceux pour qui ces défis portent sur l'aménagement des espaces agricoles et forestiers souhaitent plus que les autres être formés à « paysage, agriculture

et forêt », et nettement moins souvent à « paysage et dynamisation des centres » ou « paysages et vie des quartiers ».

Les thématiques de formation de nature plus urbaines (« paysage et dynamisation des centres », « paysage et activités économiques », « paysages et vie des quartiers ») sont spécifiquement attendues chez les élus qui considèrent comme défis majeurs les questions d'infrastructure de transport et de mobilité, les opérations d'aménagement et leur mise en cohérence en amont, le traitement des friches, mais aussi la mise en place de la trame verte et bleue ou encore la question de la renaturation.

*** **